



Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des contraintes de réalisation, des nécessités techniques, réglementaires ou administratives, tant en ce qui concernent les dimensions libres, les éléments d'équipement et les réseaux divers. Les surfaces indiquées sont approximatives et les surfaces de placards sont incluses dans celles des pièces attenantes. Les retombées, faux-plafond, ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 Mars 1997 (Art.4.1)





LE WINSTON

**ARCHITECTES** 

**ANMA** 

Construction d'une résidence étudiante



Bat	Niveau	APT n°	Type
C1	R+8	C1_808	Studio

Désignation	Surface
СН	10.24 m <sup>2</sup>
DGT	4.37 m <sup>2</sup>
SDE	3.60 m <sup>2</sup>
SURFACE TOTALE	18.21 m <sup>2</sup>

Lége	.égende				
	Faux-plafond Placard Tableau électrique Sèche-serviette Dalle sur plots Gaine Technique Radiateur	VR: VRE: EP: PF: HSP: GC:	Volet roulant Volet roulant électriqu Eau pluviale Porte fenêtre Hauteur sous plafond Garde corps		
<u>~~</u>	Radiateur Electrique				
La surface des		ce des placards est			

